

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2012

TARIFICATION PROGRESSIVE DE L'ÉNERGIE - (N° 199)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 353

présenté par
M. Brottes

ARTICLE PREMIER

I. – À l'alinéa 15, supprimer les mots :

« par énergie ».

II. – En conséquence, compléter le même alinéa par les mots :

« par type d'énergie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel